

2017_CT2_034

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Validation des modalités de la concertation pour la réalisation du doublement du chemin des Rigons sur la zone commerciale de Plan de Campagne

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Hélène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_034-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Zones d'activités

■ Séance du 2 février 2017

05_1_06

■ Validation des modalités de la concertation pour la réalisation du doublement du chemin des Rigons sur la zone commerciale de Plan de Campagne

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la réhabilitation de la zone d'activités de Plan de Campagne, avec pour objectif de répondre aux principales problématiques du site (inondations, pollutions, circulation, sécurité et conflits des usagers). Sur la base d'un schéma directeur d'aménagement d'ensemble adopté en 2005 et des préconisations d'une simulation dynamique de trafic réalisée en 2011 sur la totalité du site de Plan de Campagne, la Communauté du Pays d'Aix a lancé en 2015 la mise à double sens du chemin des Rigons, sur la Commune des Pennes-Mirabeau.

Cette voie, qui passe sous les ponts de l'autoroute A51 et de la voie ferrée, a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité des usagers et la rapidité d'intervention des services de secours sur la zone, mais également de permettre la mise en place d'une voie de bus à haut niveau de service (BHNS) destinée à desservir le futur pôle d'échanges de Plan de Campagne.

Ainsi, par délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015, la Communauté du Pays d'Aix approuvait le programme prévisionnel du projet pour un montant de 8.040.000 € TTC et décidait de confier le suivi des études et des travaux du chemin des Rigons à la société publique locale d'aménagement « Pays d'Aix Territoires », le doublement du pont-rail restant sous la maîtrise d'ouvrage de la SNCF.

Aujourd'hui, l'opération est dans sa phase avant-projet en ce qui concerne la voie et le pont autoroutier, tandis que la SNCF est en train de finaliser son étude de faisabilité pour le pont-rail.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_034-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Etant donné la nature et l'importance de cette opération, et en application des dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et de l'article R.103-1 du même code, ce projet est soumis à concertation préalable du public.

Il est donc proposé de valider le lancement de la concertation, ainsi que les modalités de celle-ci.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- Organisation d'une réunion publique,
- Mise à disposition, au Service Urbanisme de la Commune des Pennes-Mirabeau, d'un dossier technique intégrant les éléments d'information sur le projet, ainsi que d'un registre destiné à recueillir les observations du public,
- Information de la population par voie de presse et, notamment, parution d'un article dans le journal local Le Pennois,
- Information de la population sur le site internet de la Ville des Pennes-Mirabeau (www.pennes-mirabeau.org) et sur le site internet du territoire du Pays d'Aix (www.paysdaix.fr).

A l'issue de l'ensemble de cette démarche, un bilan de la concertation sera présenté devant le Conseil du Territoire qui décidera de son adoption.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015-A280 du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 approuvant la révision de l'autorisation de programme n°2015/4, passant ainsi à 9 M€ ;
- La délibération n°2015-A334 du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 approuvant le programme prévisionnel du projet de mise à double sens du chemin des Rigons pour un montant de 8.040.000 € TTC ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire développement économique, emploi et agriculture du 12 janvier 2017.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_034-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Les modalités de la concertation pour la mise à double sens du chemin des Rigons au Sud-Est de la zone d'activités de Plan de Campagne sont validées comme suit :

- Organisation d'une réunion publique,
- Mise à disposition, au Service Urbanisme de la Commune des Pennes-Mirabeau, d'un dossier technique intégrant les éléments d'information sur le projet, ainsi que d'un registre destiné à recueillir les observations du public,
- Information de la population par voie de presse et, notamment, parution d'un article dans le journal local Le Pennois,
- Information de la population sur le site internet de la Ville des Pennes-Mirabeau (www.pennes-mirabeau.org) et sur le site internet du territoire du Pays d'Aix (www.paysdaix.fr).

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_034-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Validation des modalités de la concertation pour la réalisation du doublement du chemin des Rigons sur la zone commerciale de Plan de Campagne

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS-MASINI

Signé, le **02 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_034-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :